



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 16 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 07 mai 2024, s'est réuni à la Salle de la Treille à Saint Pierre d'Albigny, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 49

Nombre de membres votants : 55

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		L. MURAZ	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Michel	PETIT (Suppléant)	VILLAROUX	X		

## **106-2024 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI ACTI'VAL73 RELATIVE AU PROJET DE REALISATION D'UN SERVICE DE MOBILITE SOLIDAIRE**

Rapporteur : Fabienne PICHON – DEGUILHEM

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de communes Cœur de Savoie est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités en acquérant la compétence mobilité.

Dans le Plan Mobilité simplifié, la Communauté de communes Cœur de Savoie a exprimé sa volonté de développer une action de mobilité solidaire en direction des publics empêchés.

Dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) conduite en 2023 sur l'ensemble de la Communauté de communes Cœur de Savoie en partenariat avec le CIAS et le CCAS de Montmélian et de Valgelon – La Rochette pour avoir une vision objective des besoins de la population et adapter les réponses aux besoins de celle-ci, l'enjeu de la mobilité pour les seniors rencontrant des difficultés de déplacement a été identifié.

Notamment des difficultés de mobilité contribuant à l'isolement et à la fragilisation des seniors. Il a été constaté une inadéquation entre l'offre de transport, la demande et les attentes des seniors, fragilisant l'accès aux services, aux soins, et aux activités.

Parmi les pistes de travail proposées dans l'ABS, la mise en place d'un transport solidaire pour les seniors rencontrant des difficultés de mobilité afin de les accompagner à une destination (courses ou rdv médicaux en priorité) a été suggérée.

Le territoire Cœur de Savoie- Val Gelon, regroupant 21 communes<sup>1</sup> de Cœur de Savoie, a été habilité à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) le 09 mai 2023. La Convention pluriannuelle 2023- 2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'Entreprise à but d'Emploi Acti'Val73 et la Communauté de Communes de Cœur de Savoie du 07/08/2023, précise notamment les caractéristiques de l'EBE ainsi que les modalités de création des emplois supplémentaires et leur financement.

Les emplois supplémentaires créés par l'EBE Acti'Val73 se développent sur des activités qui répondent aux besoins du territoire principalement dans le domaine de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Fort du constat et des pistes d'actions issus de l'ABS, renforcés par les résultats des enquêtes portées conjointement par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, Bien Vivre en Val Gelon et le CIAS, il est proposé que l'Entreprise à But d'Emploi Acti'Val73 porte une activité de mobilité solidaire, de type Transport d'Utilité Sociale, à titre expérimental pour les seniors autonomes sur le territoire du Cœur de Savoie- Val Gelon. Acti'Val73 assurera les réservations du service suite aux demandes des seniors ayant besoin d'une course, dans le respect d'un règlement précisant les conditions d'accès au transport solidaire.

Ce service répond aux objectifs du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) Cœur de Savoie. Il n'est pas en concurrence avec les services de taxis existants sur le territoire.

Afin de permettre à l'Entreprise à But d'Emploi d'assurer le développement de cette activité à titre expérimental, lui permettant la création d'emplois supplémentaires pour les personnes durablement privées d'emploi et répondant aux besoins sociaux des seniors sur le territoire du Val Gelon, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de communes Cœur de Savoie et l'Entreprise à But d'Emploi Acti'Val73.

Cette convention de partenariat court sur 3 ans, avec une première période d'expérimentation de 7 mois de juin 2024 à décembre 2024, à l'issue de laquelle un premier bilan sera réalisé visant à apporter les premiers ajustements nécessaires à l'organisation du service proposé.

Elle fixe le montant de la subvention maximale versée par la Communauté de communes Cœur de Savoie à l'Entreprise à But d'Emploi, à savoir 15000 € maximum pour les 7 premiers mois de l'expérimentation, 30 000€ maximum pour une année entière, réajustable en fonction des financements mobilisés par ailleurs.

A la fin de la période d'expérimentation, sur la base des données qualitatives et quantitatives, sa reconduction sera évaluée.

---

<sup>1</sup> Les communes du territoire expérimental TZCLD Cœur de Savoie Val Gelon sont : Arvillard ; Betton-Bettonet ; Bourget-En-Huille ; Bourgneuf ; Chamousset ; Chamoux-Sur-Gelon ; Champlarent ; La Chapelle-Blanche ; La Croix-De-La-Rochette ; Detrier ; Montendry ; Le Pontet ; Presle ; Valgelon- La Rochette ; Rotherens ; La Table ; La Trinite ; Le Verneil ; Villard-Leger ; Villard-Sallet ; Villaroux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre l'Entreprise à But d'Emploi Acti'Val73 et la Communauté de communes Cœur de Savoie ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces nécessaires pour son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans le Budget primitif 2024 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires dans ses BP 2025 et 2026 selon les termes de la convention.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

